

Commune de Les Mollettes

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux février décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Jean-Claude NICOLLE, Bernard ROCIPON, Christophe ROBERT (arrivé en retard), Alain PROPHETE, Sabrina AROLD, Christian LAMOURELLE, Christophe MAZON, Prescilla NOE (arrivée en retard), Gilles RIGHETTO, Frédéric SALOMON,

Étaient excusés : Angélique ROZE, (pouvoir donné à Prescilla NOEL), J.P. BOUNHOURE (pouvoir donné à Bernard ROCIPON), Mathilde DAPSENS, Charlotte CHAUTEMPS,

Date de convocation : 15/02/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : B.ROCIPON.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du précédent procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022
- 2) Salle polyvalente Espace Etienne Caillet : mise en place de sanitaires PMR- dépôt de déclaration préalable et demande de subvention
- 3) Eclairage public : projet d'appel d'offres avec le bureau d'études Ombres et Lumières. Changement d'ampoules, mise en place d'horloge et boitiers de commande
- 4) Restaurant scolaire : avancée des travaux
- 5) Traversée de la commune : projet demande de subvention - travaux par tranches
- 6) Parc photovoltaïque : avancée du projet
- 7) Projet privé de lotissement sous la cure : avancement du projet
- 8) Risque numérique : infos aux habitants
- 9) Bibliothèque : convention socle
- 10) Questions diverses

Début de séance à 20h

1) APPROBATION DU PRECEDENT PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

Le PV du conseil municipal du 16 décembre 2022 est approuvé, 10 voix pour - Mme Prescilla NOEL (ayant le pouvoir de Angélique ROZE) s'abstient car elle n'a pas eu le temps de relire le compte-rendu reçu le jour même.

2) SALLE POLYVALENTE ESPACE ETIENNE CAILLET : MISE EN PLACE DE SANITAIRES PMR, DEPOT DP ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu et urgence à installer 2 sanitaires pour personnes handicapées à la salle polyvalente Espace Etienne Caillet. Mr Bernard ROCIPON, 1^{er} adjoint, est chargé de réaliser le plan et déposer une déclaration préalable de travaux. Ce soir les devis ne sont pas disponibles, donc nous ne délibérerons pas sur la demande de subvention afférente à cette opération. Le projet de délibération avec la déclaration préalable seront remis à un prochain conseil municipal.

3) ECLAIRAGE PUBLIC – PROJET D'APPEL D'OFFRES AVEC LE BUREAU D'ETUDES OMBRES ET LUMIERES. CHANGEMENT D'AMPOULES, MISE EN PLACE D'HORLOGE ET BOITIERS DE COMMANDE

Monsieur le Maire fait part des échanges avec le bureau d'études Ombres et Lumières concernant l'une demande de subvention pour déposer les luminaires non LED et installer une horloge pour l'éclairage public de nuit.

Un dossier de demande de subvention pour un montant de 30 000 € de travaux est déposé.

Mr Christophe MAZON demande à ce que certains luminaires soient équipés de détecteurs de mouvement.

Le cabinet Ombres et Lumières se charge de déposer le dossier pour l'appel d'offres. Une délibération est prise à l'unanimité.

4) RESTAURANT SCOLAIRE – AVANCEE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux. Mr ROCIPON prend la parole et informe le conseil municipal que l'entreprise attributaire du lot carrelages a effectué un travail qui laisse à désirer. Avec l'architecte, Mr MONTEIL, une mise en demeure a été adressée à l'entreprise STAR COLOR. On peut espérer une fin de chantier pour fin mars et l'ouverture du restaurant scolaire après les vacances pascales.

5) TRAVERSEE DE LA COMMUNE – PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX PAR TRANCHES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un projet de demande de subvention pour réaliser une première tranche de travaux, du plateau surélevé devant l'école, devant les établissements PIAGET et à l'intersection avec la montée de Côte Leçon.

A l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent le projet.

Une délibération est prise.

6) PARC PHOTOVOLTAIQUE – AVANCEE DU PROJET

Monsieur le Maire fait part de l'avancée du projet et ce avant un dépôt de permis de construire.

A ce jour, le bureau d'études OPALE finalise le projet (statuts, étude environnementale et reclassement de terrains).

Un nom est proposé pour cette opération : ESPACE VOLT'AIR.

7) PROJET PRIVE DE LOTISSEMENT SOURS LA CURE : AVANCEMENT DU PROJET

L'aménageur a négocié les terrains avec les propriétaires et devraient déposer un permis de construire dans les prochaines semaines.

8) RISQUE NUMERIQUE – INFOS AUX HABITANTS

Une réunion d'information aura lieu en Mairie le 27 mars 2023 pour toute personne intéressée et ce en lien avec la MAIF.

9) BIBLIOTHEQUE -CONVENTION SOCLE

Il est exposé aux membres du conseil municipal que la bibliothèque de Les Mollettes bénéficiait, par convention, pour la période 2015-2022, des services offerts par la direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (soutien à la création, au développement et à l'animation des bibliothèques).

Un nouveau plan de développement et à la lecture publique (2022-2027) a été élaboré par la direction de la lecture publique du CSMB, portant 3 ambitions :

- La lecture partout et pour tous
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec le CSMB, au travers d'une convention-socle, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour toute la durée du nouveau PDLP. Cette convention-socle permet l'accès aux services proposés par la direction de la lecture publique du CSMB aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention-socle ci annexée, valable pour toute la durée du nouveau plan de développement de la lecture publique du CSMB à partir du 1^{er} janvier 2023.

Une délibération est prise à l'unanimité.

10) QUESTIONS DIVERSES

La commune va proposer à ses habitants et ceux qui seraient intéressés de faire un jardin partagé.

Mr Christophe MAZON propose l'achat d'un pupitre par la commune pour les manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la réunion à 21H20

**Le Maire,
JC. NICOLLE**

**Le Secrétaire de Séance
B. ROCIPON**